
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du Mercredi 25 septembre 2019

Le mercredi 25 septembre 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présent(e)s :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Absent(e)s ayant donné procuration :

M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Mme Christelle CARDET
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire, à M. Jean-Marie MÉTAIS
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire, à M. Benoît BARANGER
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET

Excusé(e)s :

Mme Roselyne BIENVENU, Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 16

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20190925-2019-15-B-DE
Date de télétransmission : 04/10/2019
Date de réception préfecture : 04/10/2019

Evolution des frais de déplacement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, et ses arrêtés d'application,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics, et notamment son article 7-1,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2014/29/B du Bureau en date du 17 septembre 2014 relative aux frais de déplacements des agents,

Vu la délibération 2015/27/B du Bureau en date 23 septembre 2015 relative aux frais de déplacement des élus et des personnes associées au fonctionnement du syndicat (CSP notamment),

Vu la délibération 2016/02/B du Bureau du 24 février 2016 relative aux frais de déplacement des intervenants bénévoles.

Considérant qu'au 1^{er} mars 2019, les indemnités kilométriques sont passées à :

CATEGORIE (Puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 a 10 000 km	au-delà de 10 000 km
Véhicules : - de 5 CV et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
- de 6 et 7 CV	0.37 €	0.46 €	0.27 €
- de 8 CV et plus	0.41 €	0.5 €	0.29 €

Considérant qu'en application du principe de libre administration des collectivités territoriales, il convient de délibérer pour permettre la mise en application de la revalorisation sur les indemnités de mission en métropole,

Les membres du Bureau à l'unanimité

- ✓ approuvent la modification de la délibération 2014/29/B du Bureau en date du 17 septembre 2014 relative aux frais de déplacements des agents, la délibération 2015/27/B du Bureau en date 23 septembre 2015 relative aux frais de déplacement des élus et des personnes associées au fonctionnement du syndicat (CSP notamment), et la délibération 2016/02/B du Bureau du 24 février 2016 relative aux frais de déplacement des intervenants bénévoles comme suit :

➤ revalorisation sur les indemnités de mission en métropole :

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 €	90 €	110 €
Déjeuner	15.25 €	15.25 €	15.25 €
Dîner	15.25 €	15.25 €	15.25 €

✓ disent que les crédits sont prévus au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le **04 OCT. 2019**

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20190925-2019-15-B-DE
Date de télétransmission : 04/10/2019
Date de réception préfecture : 04/10/2019

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du Mercredi 25 septembre 2019

Le mercredi 25 septembre 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présent(e)s :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Absent(e)s ayant donné procuration :

M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Mme Christelle CARDET
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire, à M. Jean-Marie MÉTAIS
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire, à M. Benoît BARANGER
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET

Excusé(e)s :

Mme Roselyne BIENVENU, Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 16

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20190925-2019-16-B-AI Date de télétransmission : 04/10/2019 Date de réception préfecture : 04/10/2019
--

Evolution des indemnités de fonction des élus

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L333-3,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu délibération 2014/18/CS du Comité Syndical en date du 3 octobre 2014 prévoyant l'octroi d'une indemnité de fonction au Président uniquement sur la base de l'indice brut 1015 de la fonction publique,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2019, avec la réactivation des mesures PPCR, c'est désormais l'indice brut 1027 qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Considérant que les délibérations indemnitaires faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique demeurent juridiquement valables et permettent l'application des nouvelles valeurs de référence

Considérant qu'il est opportun de modifier la délibération 2014/18/CS susvisée ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ modifient partiellement la délibération 2014/18/CS ;
- ✓ approuvent la référence à l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

04 OCT. 2019

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20190925-2019-16-B-AI
Date de télétransmission : 04/10/2019
Date de réception préfecture : 04/10/2019

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du Mercredi 25 septembre 2019

Le mercredi 25 septembre 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présent(e)s :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'île-Bouchard
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Absent(e)s ayant donné procuration :

M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Mme Christelle CARDET
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire, à M. Jean-Marie MÉTAIS
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire, à M. Benoît BARANGER
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET

Excusé(e)s :

Mme Roselyne BIENVENU, Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richellieu

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 16

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20190925-2019-17-B-DE Date de télétransmission : 04/10/2019 Date de réception préfecture : 04/10/2019
--

Autorisation de contractualiser pour le renouvellement de la ligne de Trésorerie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération n° 2014/13/CS du Comité Syndical en date du 13 juin 2014 approuvant la délégation de compétence au Bureau ;

Considérant que pour parer aux éventuelles difficultés de trésorerie, notamment dues à une perception tardive des subventions prévus au Budget, il est opportun d'ouvrir auprès d'une Banque notoirement connue une ligne de trésorerie ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été effectuée auprès de 5 banques ;

Considérant que 2 d'entre elles ont fait une proposition ;

Considérant que celle du Crédit Agricole a été retenue comme la plus favorable ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ approuvent le recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole aux conditions suivantes :
 - montant : 300 000 €
 - durée : 12 mois
 - taux variable : Euribor 3 mois moyenné de août 2019 (-0.408%) flooré à 0% +marge de 0.50% l'an
 - taux plancher : 0,5
 - prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par le principe de débit d'office
 - commission d'engagement : 0,10 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie- 300 euros)
 - frais de dossiers : néant
 - déblocage : par le principe du crédit d'office
 - calcul des intérêts : sur 365 jours
- ✓ autorisent le Président à signer tous documents et à prendre toutes décisions nécessaires à l'ouverture de la ligne de trésorerie susvisée et notamment à signer le projet de contrat proposé par le Crédit Agricole ;
- ✓ disent que ces dépenses sont inscrites au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 04 OCT. 2019

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20190925-2019-17-B-DE
Date de télétransmission : 04/10/2019
Date de réception préfecture : 04/10/2019

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du Mercredi 25 septembre 2019

Le mercredi 25 septembre 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présent(e)s :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Absent(e)s ayant donné procuration :

M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Mme Christelle CARDET
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire, à M. Jean-Marie MÉTAIS
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire, à M. Benoît BARANGER
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET

Excusé(e)s :

Mme Roselyne BIENVENU, Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 16

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20190925-2019-18-B-DE
Date de télétransmission : 31/10/2019
Date de réception préfecture : 31/10/2019

Avenant n° 1 à la convention technique et financière 2019 : déclinaison de la convention cadre de coopération public public conclue avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération n° 2018/33/B du Bureau en date du 17 octobre 2018 approuvant la convention cadre de coopération public public et sa conclusion,

Vu la délibération n° 2019/11/B du Bureau en date du 6 mars 2019 approuvant la convention technique et financière 2019 et sa conclusion,

Vu la convention cadre de coopération public public conclue entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

Vu la convention technique et financière 2019 conclue le 4 avril 2019,

Considérant que les perspectives quant à l'aménagement et la gestion de la ZI de Méron ainsi que la gouvernance des projets sur la Loire et le Thouet ont singulièrement évolué au cours des mois écoulés ;

Considérant que dans ce cadre, et conformément aux échanges techniques préalables du 19 août 2019 entre le Président de l'Agglomération et le Directeur du Parc, un avenant à la convention technique et financière de coopération public-public 2019 doit être conclu ;

Les membres du Bureau à l'unanimité

- ✓ approuvent l'avenant n°1 à la convention technique et financière 2019 susvisée qui modifie comme suit ladite convention :

Actions PNR prévues	Nb de jours prévus dans la convention initiale	Nb de jours retenus dans le cadre de l'avenant demandé
Méron : Suivi des semis et transferts	5 j	5 j (inchangé)
Méron : Accompagnement des entreprises <i>Sur lettre de commande</i>	3 j * 3 (maximum)	3 j (retenus >>> 1 projet seulement)
Méron : Accompagnement de la CASVL sur la gestion de la ZI	7 j	7 j (inchangé)

1.4. Autres types de contrats

Méron : Restitution annuelle des résultats en COPIL	2 j	2 j (inchangé)
Val de Thouet : expertises écologiques ponctuelles	2 j	0 j (pas de besoin)
Val de Loire : expertise et restauration des boires	3 j	3 j (inchangé)
Val de Loire : programme prairie et Association foncière pastorale	2 j	0 j (pas de besoin)
Etude Bilan des actions conduites par la CASVL sur la période 2011-2019 : encadrement d'Imane LAHLOU, contributions à la réalisation d'inventaires et de bilan. <i>Opération comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2019</i>	0 j (thème non identifié dans la convention initiale.	10 j (nouveau, soit 2 j/mois + 2 jours de coordination initiale et de réalisation de cartographie de terrain dans la ZI)
TOTAL	30 jours	30 jours

- ✓ autorisent le Président à signer ledit avenant n° 1 et tous documents y afférent ;

- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

3 1 OCT. 2019

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20190925-2019-18-B-DE
Date de télétransmission : 31/10/2019
Date de réception préfecture : 31/10/2019

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du Mercredi 25 septembre 2019

Le mercredi 25 septembre 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présent(e)s :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'île-Bouchard
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Absent(e)s ayant donné procuration :

M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Mme Christelle CARDET
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire, à M. Jean-Marie MÉTAIS
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire, à M. Benoît BARANGER
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET

Excusé(e)s :

Mme Roselyne BIENVENU, Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 16

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :
Convention pour l'encadrement technique d'un chargé de mission

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération n° 2018/33/B du Bureau en date du 17 octobre 2018 approuvant la convention cadre de coopération public public et sa conclusion,

Vu la délibération n° 2019/11/B du Bureau en date du 6 mars 2019 approuvant la convention technique et financière 2019 et sa conclusion,

Vu la délibération n° 2019/18/B du Bureau en date du 25 septembre 2019 approuvant l'avenant n° 1 à la convention technique et financière 2019 et sa conclusion,

Vu la convention cadre de coopération public public conclue entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

Vu la convention technique et financière 2019 conclue le 4 avril 2019,

Considérant que pour réaliser l'étude spécifique, menée par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en vue de la prorogation des arrêtés dérogatoires de 2011-2012 sur la Zone Industrielle de Méron, des moyens humains complémentaires ont été jugés nécessaires par cette dernière pour la période 14 septembre 2019 au 14 mars 2020 ;

Considérant l'expertise de Monsieur Guillaume DELAUNAY, agent du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, sur les champs d'actions communs dans la Zone Industrielle de Méron, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a souhaité que ce dernier puisse encadré techniquement l'agent recruté ;

Considérant que le temps d'encadrement technique de Monsieur Guillaume DELAUNAY sera financé par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au travers de jours défrayés au sein des conventions annuelles déclinaisons de la convention de coopération public public pour les années 2019 (sous la forme d'un avenant) et 2020 ;

Considérant que l'agent de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire disposera d'un bureau au sein du bâtiment de la biodiversité au Parc, afin de faciliter cet accompagnement technique ;

Considérant que les modalités de cette mutualisation doivent être précisées au travers de l'établissement d'une convention spécifique ;

Les membres du Bureau à l'unanimité

- ✓ approuvent la convention définissant les modalités d'accueil de l'agent de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

- ✓ autorisent le Président à signer ladite convention et tous documents y afférent ;

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

3 1 OCT. 2019

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du Mercredi 25 septembre 2019

Le mercredi 25 septembre 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présent(e)s :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'île-Bouchard
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Absent(e)s ayant donné procuration :

M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Mme Christelle CARDET
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire, à M. Jean-Marie MÉTAIS
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire, à M. Benoît BARANGER
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET

Excusé(e)s :

Mme Roselyne BIENVENU, Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 16

**Convention de coopération public-public Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire : déclinaison technique et financière 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération n° 2018/33/B du Bureau en date du 17 octobre 2018 approuvant la convention cadre de coopération public public et sa conclusion,

Vu la délibération n° 2019/11/B du Bureau en date du 6 mars 2019 approuvant la convention technique et financière 2019 et sa conclusion,

Vu la convention cadre de coopération public public conclue entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

Vu la convention technique et financière 2019 conclue le 4 avril 2019,

Considérant les champs de compétences croisées sur le territoire entre le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire ;

Considérant que dans un objectif général de maîtrise des fonds publics, il a été prévu une coopération par la mise en commun de moyens nécessaires à l'exécution de différentes actions ;

Considérant les objectifs communs de services publics suivants :

- ✓ améliorer la prise en compte de la biodiversité, notamment :
 - sur les questions de patrimoines naturels et de leur préservation dans les zones d'activités du territoire ;
 - sur les questions de patrimoines naturels et de leur préservation, notamment dans les zones humides, et plus particulièrement dans le val de Thouet ou en bords de Loire ;
- ✓ développer une culture partagée sur le changement climatique, notamment par le développement des énergies renouvelables sur le territoire, et l'adaptation aux évolutions de conditions de vie ;
- ✓ développer la sensibilisation et l'information des collectivités, des entreprises et des habitants sur les filières économiques de l'écoconstruction en favorisant notamment l'utilisation des matériaux bio-sourcés sur le territoire.

Considérant que la coopération sera organisée, animée et menée exclusivement pour des considérations d'intérêt général ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

1.4. Autres types de contrats

Considérant que le projet de convention technique et financière pour 2020, déclinant la convention cadre de coopération public public pour l'année 2020, cible 3 champs d'actions :

- ✓ Expertise technique et suivis écologiques de la ZI de Méron à Montreuil-Bellay pour la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire et encadrement technique de Madame Imane LAHLOU, chargée d'étude de Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire travaillant sur Méron pour réaliser l'étude précitée pendant 6 mois (14 sept 2019 – 13 mars 2020) ;
- ✓ Val de Thouet ;
- ✓ Val de Loire (Contrat pour la Loire et Reconquête des prairies).

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ Approuvent la convention technique et financière 2020 qui précise la mise en commun de moyens nécessaires à l'exécution de différentes actions dans les champs susvisés ;
- ✓ autorisent le Président à signer ladite convention et tous documents y afférents ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget ;

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

3 1 OCT. 2019